

## CAPN du 15 Juin 2010 - Déclaration liminaire de Robert PROSPERINI.

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, mes chers collègues,

Je limiterai mon propos à quatre sujets dont trois - et vous voudrez bien m'en excuser - ne concernent pas directement l'ordre du jour de cette réunion, mais il est normal de saisir l'instance officielle de gestion des Inspecteurs d'Académie pour soulever des questions qui restent en suspens.

Le premier sujet, d'importance primordiale vous en conviendrez, est celui de l'avenir du corps. On entend ici ou là des rumeurs sur des projets qui seraient dans les cartons et dans lesquels serait envisagée la création d'un corps unique de l'encadrement supérieur qui comprendrait les corps actuels des Personnels de direction, celui des IEN et celui des IA.

Cette perspective non seulement ne nous enchante pas, mais elle soulèverait un refus massif des IA qui comprennent parfaitement qu'avec ce corps aux contours flous c'en serait terminé du niveau de leur recrutement et d'expertise, de la reconnaissance de leurs compétences par les acteurs pédagogiques principaux que sont les enseignants, enfin des perspectives de carrière qui sont, pour le niveau des fonctions qu'ils occupent, déjà particulièrement limitées. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'une rumeur et le meilleur moyen de la faire taire, c'est de réunir le groupe de suivi des carrières et des missions des IA dont les réunions étaient prévues de façon régulière, ce qui a encore été rappelé au cours de l'audience récente du SIA auprès du cabinet du Ministre. Je vous demande donc, Monsieur le Directeur, de bien vouloir réunir ce groupe, la concertation régulière que nous demandons n'ayant que des avantages et pouvant même être le creuset d'idées pour le présent et l'avenir.

Le deuxième sujet est celui de l'application du protocole. Décidément l'application de ce texte apporte pour le moment plus d'inconvénients que d'avantages. Je citerai deux exemples :

- le premier est celui du nombre des postes réservés à la hors-classe qui a été limité cette année à 110 en raison de l'application de l'accord. Le protocole est moins favorable cette année que l'arrêté qui définit un rapport Promus/promouvables lequel, calculé selon les critères de la Direction de l'Encadrement, aurait permis de promouvoir 112 IA. En outre, la prise en compte du calcul effectué par le SIA selon lequel doivent être comptés parmi les promovables les collègues détachés dès l'année de leur intégration – ils sont, au moment de leur intégration, réputés avoir accompli la totalité de leur carrière dans le corps des IA – permettrait de promouvoir quelque vingt-cinq collègues de plus :

- le second est celui du remboursement des frais de déplacement qui devait faire l'objet d'une avance de 75% des frais prévisionnels pour chaque IA IPR alors qu'aujourd'hui non seulement il n'y a eu aucune avance de faite mais, pire encore, dans la plupart des académies, c'est par semestre et même par année scolaire que se compte le retard qui s'accumule et qui, pour certains IA, se monte à plusieurs milliers d'euros !

Nous souhaitons vivement sur ce point qu'on en revienne aux conclusions du rapport d'audit sur les frais de déplacement des personnels itinérants de l'Éducation Nationale commandé par le Ministre et rendu en février 2008, rapport qui, curieusement, semble avoir disparu alors qu'à notre connaissance ses conclusions et ses propositions sont extrêmement intéressantes pour les personnels que sont les IA IPR.

Le troisième sujet concerne la formation des enseignants. Il a fait de la part du SIA l'objet d'une lettre ouverte au Ministre dont le contenu a été largement repris par la presse nationale et je n'ajouterai rien aujourd'hui sinon pour rappeler que cette formation est largement insuffisante et que son organisation - pour laquelle les textes ne sont toujours pas parus - place les IA que nous sommes en position extrêmement inconfortable vis-à-vis des enseignants et au premier chef de nos conseillers pédagogiques et des professeurs tuteurs auxquels nous n'avons aucune directive précise à donner, ce qui accentue notre propre malaise et celui, plus grave encore, du corps enseignant sur un dossier particulièrement sensible. Nous sommes d'accord pour vous faire parvenir dans les meilleurs délais des propositions en vue de tenter d'améliorer les choses, mais il faudrait, Monsieur le Directeur, que nous sachions dans quelles limites doivent se situer nos propositions pour éviter de faire des suggestions dont le seul intérêt serait de sacrifier à un rituel sans aucun effet attendu puisque les décisions définitives seraient déjà arrêtées.

Le quatrième sujet est directement lié à la CAPN d'aujourd'hui. Il s'agit de la transmission des documents de travail préparatoires. Certes nous avons reçu la plupart des documents dans le délai prescrit d'une semaine, en revanche, manquait le tableau préparatoire à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IA IPR pour l'année 2010. Cette situation n'est pas satisfaisante car, pour être tout à fait clairs, nous avons fait une hypothèse en considérant que les 27 possibilités d'inscription seraient offertes aux 27 IEN classés en

première position par leur recteur. Or nous apprenons aujourd'hui que 14 IEN seulement sont proposés pour l'inscription dont certains ne bénéficient pas de deux avis très favorables. Nous nous interrogeons donc et nous nous réservons la possibilité de faire des propositions complémentaires en séance, de même que nous souhaitons vous interroger sur les raisons qui, selon vous, expliquent la chute brutale du nombre de demandes d'inscriptions à la L.A. qui a été divisé par trois cette année, passant de 180 à 61 demandes. Enfin, parmi les situations en suspens, la non réintégration d'une IA titulaire et la queue de mouvement des IA titulaires ou stagiaires nous paraissent devoir faire l'objet d'éclaircissements. Nous soulèverons aussi quelques situations relatives aux premières affectations des stagiaires.

Monsieur le Directeur, Mesdames et messieurs, Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 15 juin 2010

**Robert PROSPERINI**